



## Temps de pauses - Pauses cigarette

Par **eloa**, le **14/06/2013** à **15:11**

Bonjour,

Dans notre entreprise nous avons actuellement 1h de pause repas le midi et travaillons environs 7H par jour. Notre employeur nous accorde 3 pauses dites "cigarette" de 5 à 10 min maximum sur notre temps de travail au cours de la journée. Suite à une plainte des "non fumeurs" qui trouvent illégitimes ces pauses il est question de supprimer toute pause "cigarette" sur le temps de travail. Dans les textes de loi il est question de 20 min de pause pour 6 h de travail.

Ma question est la suivante:

S'agit-il de 6 heures consécutives? ou si cela prend en compte les heures de travail cumulées sur la journée? Ces 20 minutes de pauses sont elles possible sur le temps de travail, ou doivent-elle être systématiquement décomptées? Je suis en charge de résoudre par les textes ce méli-mélo à j'avoue que je sèche un peu...

Merci d'avance!

Par **janus2fr**, le **14/06/2013** à **15:41**

Bonjour,

Le code du travail prévoit effectivement une pause d'au moins 20mn dès que le temps de travail atteint 6 heures. Mais vous dites avoir une pause déjeuner de 1 heure, donc cette pause est bien respectée.